

Ensemble pour vaincre la pauvreté

Plan d'inclusion économique et sociale
2020–2025 du Nouveau-Brunswick



Table des matières

Sommaire	2
Message de la ministre	5
Message des coprésidents.	7
Introduction.	8
Histoire	8
<i>Loi sur l'inclusion économique et sociale</i>	8
Mandat de la SIES	8
Aperçu d'Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (EVP3). . .10	10
Vision	10
Piliers et mesures prioritaires	11
Objectif global	12
Esprit du plan et principes directeurs	12
Suivi et établissement de rapports.	14
Mesures prioritaires	14
Réduction de la pauvreté	16
Mise à jour des RIC et projets	17
Réforme de l'aide sociale	20
Salaire minimum	20
Transport	22
Réforme de la gouvernance locale	23
Littératie financière	24
Bon d'études canadien	26
211 NB - Guichet unique	26
Annexe A - État des mesures prioritaires	29
Annexe B - Définitions	33
Annexe C - Faits saillants (EVP).	39

Sommaire

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick est une feuille de route qui aidera le Nouveau-Brunswick à se diriger vers l'inclusion économique et sociale de tous les gens de la province. Ce plan est axé sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie pour le bénéfice de tous les résidents. Il repose sur une approche unique et collaborative qui nécessite la concertation de tous les secteurs, et ce, aux échelles locale, régionale et provinciale. Ce plan est collaboratif, mais il repose également sur l'inclusion. Il privilégie la diversité, car chacune des actions est destinée à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Dans cet esprit, la voix de chacun est importante, et elle doit être entendue. Les partenaires dans les secteurs privé, public et sans but lucratif, ainsi que les citoyens doivent faire équipe pour se pencher sur les répercussions des services et des programmes qui ont été conçus pour les personnes en situation de pauvreté.

La plus récente Enquête canadienne sur le revenu, publiée en mars 2022 (avec des données pour 2020), montre une diminution de plus de 50 % du nombre de personnes qui vivent avec un faible revenu entre 2015 et 2020.

Il a été prouvé que le gouvernement ne peut à lui seul éliminer ou réduire la pauvreté. La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a été créée comme catalyseur pour promouvoir et favoriser les partenariats entre les quatre grands secteurs de la collectivité, à savoir les organismes sans but lucratif, le milieu d'affaires, le gouvernement et les citoyens.

EVP3 comprend neuf mesures prioritaires, réparties dans trois piliers, qui permettent une approche ciblée de la part de tous les partenaires pour que les effets sur la réduction de la pauvreté au N.-B. soient plus importants.

Les statistiques que renferme le présent rapport correspondent aux données les plus récentes (2020) disponibles dans [l'Enquête canadienne sur le revenu 2020](#) de Statistique Canada. Au fur et à mesure que d'autres renseignements deviendront accessibles, la Société d'inclusion économique et sociale les analysera et réagira en conséquence.

ANNÉE	2015	2020	%
Nombre de personnes ayant un faible revenu	119 000	58 000	↓51,20%

Au 31 mars 2022, le travail par rapport aux mesures prioritaires progressait bien. Voici un résumé des progrès accomplis.

MESURES PRIORITAIRES

SITUATION

1. Réforme de l'aide sociale

Continu

Annnonce par le GNB de modifications aux programmes d'aide sociale, et lancement d'une réforme.

2. Modifications à la *Loi sur les normes d'emploi*

En cours

Augmentations du salaire minimum et du salaire minimum pour les heures supplémentaires ainsi que modifications à la *Loi*.

3. Accroissement des capacités et de la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif

Continu

Création de services de soutien aux entreprises sociales au Nouveau-Brunswick.

4. Examen des programmes, des services et des politiques fiscales du gouvernement qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu

En cours

Diminution des taux d'imposition auxquels s'applique la première tranche d'imposition de l'impôt sur le revenu des particuliers.

5. Mise en œuvre d'un guichet unique

Terminé

Lancement du service [211 NB](#) en octobre 2020.

6. Amélioration de l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie et réduction du temps d'attente

Continu

Mise en œuvre d'un [plan d'action sur la santé mentale et le traitement des dépendances](#).

7. Services de transport régional

En cours

Douze [services de transport communautaire](#) en activité au Nouveau-Brunswick.

8. Gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs à l'intention des personnes à faible revenu

En cours

St. Andrews et Campbellton choisis comme sites prototypes.

Prêts par 63 bibliothèques publiques au Nouveau-Brunswick de matériel pour des activités sportives, des activités récréatives et des loisirs.

9. Programmes d'alimentation scolaire dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick

En cours

Poursuite du travail pour créer et mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire.

Un rapport d'étape détaillé concernant les neuf mesures prioritaires figure à l'annexe A.

« Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité. C'est la protection d'un droit fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. »

Nelson Mandela

Message de la ministre

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) et les 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC) jouent un rôle important dans la mise en œuvre du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* : *Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*. Bien que la situation dans le monde ait considérablement changé au cours des deux dernières années et demie, la SIES et les RIC ont maintenu le cap en faisant équipe avec diverses organisations pour améliorer la vie des Néo-Brunswickois, rendre les familles plus fortes et promouvoir l'inclusion sociale et économique.

Il importe de ne pas oublier qu'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* est une initiative non partisane. Il ne s'agit ni d'un plan gouvernemental ni d'un plan d'affaires. Ce n'est pas non plus un plan d'une organisation sans but lucratif ou d'un regroupement de citoyens. Il s'agit du plan du Nouveau-Brunswick, créé par les Néo-Brunswickois. Je suis sincèrement reconnaissante du fait que tous les membres de notre collectivité se sont réunis dans le but d'offrir à tous les Néo-Brunswickois des occasions de concrétiser leur potentiel.

En tant que ministre du Développement social et ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, je suis fière des modifications qui ont été apportées en 2021 par le Ministère aux programmes d'aide sociale. Ces modifications aideront à réduire la pauvreté et à éliminer des obstacles pour les clients qui vivent des difficultés.

Je souhaite féliciter la SIES, les RIC et leurs partenaires pour le dévouement dont ils font constamment preuve pour améliorer la vie de nos concitoyens. J'encourage mes concitoyens à soutenir cette initiative essentielle et à y participer.



L'honorable K. Dorothy Shephard
Ministre du Développement social
Ministre responsable de la Société d'inclusion
économique et sociale



Shelley Clayton
Coprésidente
Citoyens



Jean Allain
Coprésident
Sans but lucratif



Michel Guitard
Coprésident
Affaires



K. Dorothy Shephard
Coprésidente
Gouvernement

Message des coprésidents de la SIES

À titre de coprésidents de la Société d'inclusion économique et sociale, nous sommes heureux de présenter ce rapport d'étape pour l'initiative *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, 2020-2025*. La SIES fait rapport sur les neuf mesures prioritaires du plan ainsi que sur les données statistiques relatives aux taux de pauvreté.

Le regroupement de quatre secteurs – secteur sans but lucratif, entreprises, gouvernement et citoyens – pendant l'élaboration de l'initiative Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP) a donné lieu à la création d'un mouvement provincial visant à changer et à améliorer la vie de nos amis, de nos familles, de nos voisins et de nos collectivités, chaque jour.

En ces temps difficiles, nous félicitons les RIC, leurs organismes partenaires locaux, leurs bénévoles et tous les participants qui sont actifs dans leur communauté et qui, année après année, réussissent à rassembler des citoyens, des groupes et d'autres partenaires pour aider leurs concitoyens.

Nous tenons aussi à souligner le travail exceptionnel des dirigeants et des bénévoles des divers services de transport communautaire au Nouveau-Brunswick; des personnes qui ont relevé le défi de continuer à servir leurs concitoyens alors que les conditions étaient difficiles, au plus fort de la pandémie.

Nous remercions le gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui demeure un partenaire crucial pour la mise en œuvre d'EVP et qui a introduit et mis en œuvre divers programmes et services, comme 211 NB, la réforme de l'aide sociale, des modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* et des diminutions importantes des frais de garderie. Nous sommes convaincus que ces initiatives aideront les personnes les plus vulnérables de la province.

Les coprésidents de la SIES,

Shelley Clayton

Jean Allain

Michel Guitard

K. Dorothy Shephard

Introduction

La pauvreté est un problème complexe qui va au-delà du revenu d'une personne. De nombreux facteurs peuvent augmenter les risques de vivre dans la pauvreté. Certains sont systémiques, alors que d'autres sont attribuables à des circonstances de vie imprévues.

De nombreuses avancées ont été réalisées en matière de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick, en grande partie parce que le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* a été créé à partir des inquiétudes et des solutions exprimées et proposées par les gens du Nouveau-Brunswick et parce que ce plan a toujours permis de régler les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentaient.

Histoire

Depuis 2009, les mesures de réduction de la pauvreté dans le cadre du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* ont été prises sous la direction de quatre secteurs et été coordonnées par la Société d'inclusion économique et sociale (SIES). Des citoyens ayant vécu dans la pauvreté, le secteur sans but lucratif, le milieu des affaires et le gouvernement ont travaillé ensemble pour bâtir une province juste et inclusive. La SIES a assuré la coordination des actions et invité les quatre secteurs à unir leurs forces pour intervenir relativement à des aspects importants de la réduction de la pauvreté et de l'inclusion économique et sociale : logement, transport, économie sociale, guichet unique, aide sociale, santé, sécurité alimentaire, éducation et développement communautaire, entre autres.

Loi sur l'inclusion économique et sociale

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a été créée dans le but de mûrir, de favoriser et de réaliser le plan. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* pour soutenir le plan et les efforts de la SIES dans la mise en œuvre de ce plan.

Mandat de la SIES

1. D'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan EVP ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
2. De coordonner et d'appuyer les réseaux d'inclusion communautaire dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux;
3. De gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*;
4. D'exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la présente loi ou les règlements ou qu'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil

La SIES oriente et favorise la collaboration entre les ministères du GNB, les groupes communautaires et les divers secteurs et groupes d'intérêt. Offrant son leadership en matière de réduction de la pauvreté, la SIES est outillée de façon unique pour trouver de nouvelles possibilités d'améliorer l'inclusion économique et sociale des gens du Nouveau-Brunswick.



Aperçu d'Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (EVP3) 2020-2025

EVP3 est le plan actuellement en vigueur au Nouveau-Brunswick pour réduire la pauvreté. Il a été rendu public en mars 2020, avant le début de la pandémie de COVID-19 dans la province. Nous en sommes maintenant à la mi-parcours d'EVP3.

EVP3 met l'accent sur le renforcement des capacités communautaires. Le plan reconnaît que chaque personne et communauté joue un rôle dans la promotion de l'inclusion économique et sociale et invite à donner aux communautés le pouvoir de lutter contre la pauvreté et d'autres problèmes au Nouveau-Brunswick.

Ce plan comprend neuf mesures prioritaires, elles-mêmes associées à trois piliers, ce qui permet d'adopter une approche ciblée de la part de tous les partenaires pour que les effets sur la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick soient plus importants.

VISION

Tous les Néo-Brunswickois jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont ils ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire.

Piliers et mesures prioritaires

EVP3 comprend neuf mesures prioritaires, elles-mêmes regroupées en trois piliers :

PILIER			
MESURES PRIORITAIRES	<p>Sécurité du revenu</p> <p>Aider les Néo-Brunswickois à se déplacer dans le continuum de sécurité du revenu et fournir un soutien du revenu adéquat aux personnes qui ne peuvent travailler.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Réforme de l'aide sociale2. <i>Modifications à la Loi sur les normes d'emploi</i>3. Viabilité des entreprises sociales	<p>Coordination des programmes et des services</p> <p>Aider les Néo-Brunswickois à accéder aux programmes et aux services dont ils ont besoin.</p> <ol style="list-style-type: none">4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales du gouvernement5. Mettre sur pied un guichet unique (211 NB)	<p>Inclusion et communautés saines</p> <p>Aider les Néo-Brunswickois à vivre dans la dignité.</p> <ol style="list-style-type: none">6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie7. Services de transport régional8. Gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs9. Programmes alimentaires scolaires

Objectif global

Conformément à la [Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) et aux [Objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies](#), l'objectif global d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50 % d'ici 2030. Une diminution de 50 % ferait passer les Mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation au Nouveau-Brunswick de 14 % à 7 % en 2030. L'atteinte de cet objectif permettrait de sortir 50 000 personnes de la pauvreté monétaire.

L'esprit du plan

Le désir que tous les Néo-Brunswickois soient inclus et aient la possibilité de s'épanouir s'inscrit au cœur du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Une véritable inclusion économique et sociale sera possible seulement si on répond aux besoins des plus vulnérables et de ceux qui risquent de tomber dans la pauvreté.

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants sont essentiels à la création d'une province où personne n'est laissé pour compte.

- **Équité**
Adapter les solutions. L'iniquité résulte du fait que tous n'ont pas accès à des chances égales.
- **Inclusion**
Veiller à ce que tous puissent participer pleinement à leur collectivité et à l'économie.
- **Accessibilité**
Veiller à ce que les gens aient les moyens de répondre à leurs besoins fondamentaux.
- **Mieux-être**
Aider les gens à réussir pour que tous puissent avoir la meilleure qualité de vie possible.



Suivi et établissement de rapports

Les efforts au Nouveau-Brunswick en faveur de l'inclusion sociale et économique ont été déployés sous le signe d'un engagement de la part de tous les secteurs (citoyens ayant vécu en situation de pauvreté, secteur sans but lucratif, milieu des affaires et gouvernement) à travailler ensemble pour réduire la pauvreté et créer une province où tous les résidents sont en mesure de participer pleinement. EVP3 est axé sur la réalisation de progrès en matière d'inclusion économique et sociale grâce à un nombre cible de mesures prioritaires, lesquelles sont associées à trois piliers.

Neuf mesures prioritaires

Au 31 mars 2022, le travail relativement aux neuf mesures prioritaires se déroulait bon train. Nous invitons les lecteurs à consulter le rapport de situation concernant les mesures prioritaires, à l'annexe A.

Continu

La mesure prioritaire progresse de façon continue et ne fait pas l'objet d'une date d'achèvement.

En cours

Le travail relatif à la mesure prioritaire a débuté et il se poursuit en vue de l'achèvement.

Terminé

La mesure prioritaire est terminée, et l'objectif a été atteint.

MESURES PRIORITAIRES

1. Réformer l'aide sociale pour éliminer les barrières à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples barrières les empêchant de travailler.

2. Mener une consultation sur les modifications à la Loi sur les normes d'emploi afin de mieux aider les travailleurs à faible revenu, notamment en examinant les taux des heures supplémentaires, en améliorant les dispositions sur les congés de maladie, en abrogeant l'exemption pour les travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui sera indexé annuellement par la suite.

SITUATION

Continu

Le GNB a annoncé des changements aux programmes d'aide sociale pour offrir une aide financière aux personnes et aux familles qui ne disposent pas d'autres ressources financières pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Les taux d'aide sociale seront indexés à l'inflation.

En cours

Augmentation du salaire minimum et du salaire minimum pour les heures supplémentaires. Modifications à la *Loi sur les normes d'emploi*.

MESURES PRIORITAIRES

SITUATION

3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick.	Continu Élaboration de services de soutien aux entreprises sociales au Nouveau-Brunswick. Contrat avec le Centre Pond-Deshpande. Rencontres du nouveau comité consultatif sur l'entreprise sociale du N.-B.
4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales gouvernementaux qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu pour éliminer les redondances, simplifier les exigences de demande complexes et assurer l'efficacité des programmes pour mieux aider les résidents du Nouveau-Brunswick.	En cours Diminution des taux d'imposition qui s'appliquent à la première tranche d'imposition de l'impôt sur le revenu des particuliers.
5. Mettre sur pied un guichet unique où les Néo-Brunswickois pourront plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin.	Terminé 211NB : Mise en œuvre terminée. Ce service est opérationnel à tout moment de la journée, tous les jours de l'année.
6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie et réduire le temps d'attente.	Continu Plan d'action quinquennal pour répondre à la demande grandissante pour des services en santé mentale et en toxicomanie.
7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.	En cours Douze services de transport communautaire en activité au Nouveau-Brunswick.
8. Travailler avec les partenaires pour offrir une gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes à faible revenu.	En cours Le travail de recherche se poursuit; St. Andrews et Campbellton sont choisis comme sites prototypes. Investissement de 189 000 \$ par la SIES avec le SBPNB pour que 63 bibliothèques puissent prêter du matériel pour des activités sportives, des activités récréatives et des loisirs à des Néo-Brunswickois et à de nouveaux arrivants qui pourraient en avoir besoin occasionnellement seulement ou qui veulent essayer quelque chose de nouveau.
9. Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.	En cours Travail en cours pour créer et mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Réduction de la pauvreté

L'[Enquête canadienne sur le revenu 2020](#), publiée en mars 2022 (avec des données jusqu'en 2020) montre une diminution de plus de 50 % du nombre de personnes en situation de faible revenu entre 2015 et 2020. Les données de 2020 sont les données les plus récentes disponibles.

ANNÉE	2015	2020	%
Nombre de personnes en situation de faible revenu	119 000	58 000	↓ 51,20%

La pandémie qui a frappé de stupeur le monde entier au début de 2020 a entraîné un nombre sans précédent de répercussions sur le revenu des citoyens et des familles au Nouveau-Brunswick en 2020.

Veillez consulter l'annexe B pour obtenir plus de statistiques.

Mise à jour des RIC

La Société d'inclusion économique et sociale chapeaute 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC) soit de façon indépendante, soit avec l'appui d'organismes à vocation communautaire déjà en place.

Au cours des deux premières années du plan EVP3 – qui coïncident avec la pandémie mondiale de la COVID-19, les RIC ont maintenu le cap en se concentrant sur trois mesures prioritaires qui apporteraient un soutien essentiel aux Néo-Brunswickois vulnérables : le transport, la sécurité alimentaire et la capacité communautaire.

Les RIC ont démontré un grand niveau de résilience et d'adaptabilité pour maintenir les services offerts aux communautés desservis. Ils ont travaillé en continu pour développer, maintenir et élargir leurs services, mais particulièrement ceux liés au transport où certaines régions sont même allées jusqu'à développer et ajouter un service de livraison aux services existants. Alors que plusieurs fonds de la SIES ont été dirigés vers ces services de transport essentiels, plusieurs efforts ont été déployés par les RIC pour aller chercher du financement disponible de plusieurs organisations externes pour assurer la continuation de différents programmes, tels que la sécurité alimentaire.

La Loi sur l'inclusion économique et sociale stipule que les RIC doivent soumettre à la Société, tous les deux ans, leur plan local qui s'harmonise avec le plan provincial EVP. Le plan local doit être élaboré en collaboration avec les partenaires régionaux et prévoir la mise en place de projets favorisant l'inclusion économique et sociale. Les mesures prioritaires numéros 3 (entreprises sociales), 6 (santé mentale), 7 (transport), 8 (sports et loisirs) et 9 (alimentation scolaire) doivent également être abordées dans le plan local.

Projets financés par la SIES par le truchement des RIC dans le cadre d'EVP3

Westmorland-Albert Action

Transport porte à porte

Un service de transport qui aide les clients pour assurer la livraison des produits d'épicerie et les déplacements vers les rendez-vous médicaux.

Transport urbain et rural

Offrir des services de transport abordables dans la région.

Living SJ et réseau de bien-être Sussex

Régionalisation du transport de Living SJ

Création d'un service de livraison de biens essentiels aux personnes vulnérables de Sussex, Sussex Corner et des collectivités rurales environnantes.

Bâtir ensemble un départ précoce (BEDP)

Les parents et les soignants d'enfants de 0 à 5 ans des quartiers vulnérables de Saint John ont des connaissances, des compétences et une résilience émotionnelle qui leur permettent d'aider leurs enfants à atteindre leur plein potentiel.

Démarrage du transport régional

Élaborer un programme adapté à la situation, aux besoins et aux lacunes en matière de transport à l'échelle de la région.

Transport régional Dial A Ride

Offrir des services de transport abordables dans la région.

Réseau d'inclusion communautaire de la région de Fredericton

Ferme pédagogique Hayes Urban

Ferme pédagogique urbaine à la Ferme historique de Hayes, à Devon.

Création d'une solution de transport régional par des bénévoles à Fredericton

Élaborer un plan pour répondre aux besoins en transport des collectivités environnantes.

Solution de transport régional par des bénévoles dans la région de Fredericton

Instaurer un service de transport abordable dans la région.

Conseillers thérapeutes pour les jeunes à risque

Favoriser un accès rapide aux services de conseillers thérapeutes pour les jeunes à risque; réduire les temps d'attente et les barrières.

Réseau d'inclusion communautaire du Nord-Ouest

Transport Connect Nord-Ouest

Service temporaire de livraison de repas chauds aux écoliers.

Transport communautaire

Création d'un service de transport communautaire pour servir les collectivités rurales et urbaines dans la région du Nord-Ouest.

Réseau d'inclusion communautaire Restigouche

Transport Communautaire Restigouche

Coordination du transport communautaire pour la région du Restigouche.

Ma boîte à lunch

Une solution saine, savoureuse et économique – Formation pour encourager les habitudes alimentaires saines et peu coûteuses dans la collectivité.

Accessibilité aux activités culturelles, sportives et récréatives

Fournir de l'aide et favoriser le bien-être à l'aide d'activités dans la collectivité.

Petits déjeuners Restigouche

Intégration de la Fondation des petits déjeuners Restigouche.

Réseau d'inclusion communautaire Chaleur

Coopérative Transport Chaleur

Création et instauration d'un système de transport de remplacement dans la région Chaleur.

Cuisine communautaire en milieu scolaire

Entreprise sociale assurant des programmes d'alimentation scolaire dans toutes les écoles de la région pour les enfants et les jeunes.

Réseau d'inclusion communautaire de Northumberland

Transport Communautaire Northumberland

Évaluer les besoins et offrir un service de transport communautaire dans la région de Northumberland.

Vibrant Communities – comté de Charlotte

Charlotte Dial-a-ride

Programme de conducteurs bénévoles.

Renforcer les capacités en services de gestion soutenus pour le rétablissement d'une dépendance à l'intention des femmes dans du comté de Charlotte

Favoriser le bien-être et ressources pour les problèmes de santé mentale dans la communauté.

Sécurité alimentaire à l'école Campobello

Nourrir les enfants qui vont à l'école en ayant faim ou étant sans dîner.

Programme de nutrition de la St. Stephen Middle

Offrir des choix alimentaires sains aux élèves.

Réseau d'inclusion communautaire centre du Nouveau-Brunswick

Wheels to Wellness

Assurer le transport nécessaire.

Réseau d'inclusion communautaire Carleton-Victoria

Services de transport bénévole de la vallée de l'Ouest

Élaborer un plan pour répondre aux besoins de transport des collectivités environnantes.

Sécurité alimentaire de la vallée de l'Ouest

Assurer un leadership dans l'éducation, la coordination, l'innovation et la sensibilisation en matière de sécurité alimentaire.

Réseau d'inclusion communautaire de Kent

TC Kent

Un programme de conducteurs bénévoles offrant un service essentiel aux personnes les plus vulnérables du comté de Kent.

Réseau d'inclusion communautaire de la Péninsule acadienne

Déplacement Péninsule

Un programme de transport communautaire comprenant un service de transport à la demande et de covoiturage.

Réforme de l'aide sociale

La première mesure prioritaire d'EVP3 consiste à réformer l'aide sociale pour éliminer les barrières à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples barrières les empêchant de travailler.

Le 1er octobre 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications aux programmes d'aide sociale pour accroître le soutien offert aux bénéficiaires de l'aide sociale.

- Les prestations des bénéficiaires de l'aide sociale ne seront plus réduites s'ils reçoivent aussi des versements de pensions alimentaires pour enfants, l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick pour le logement ou des montants compensatoires liés aux lésions corporelles.
- L'exemption salariale qui permet aux clients de garder une partie de leurs prestations d'aide au revenu même s'ils ont un emploi a été revue à la hausse. Les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent désormais garder jusqu'à 500 \$ du revenu gagné chaque mois, plus la moitié de chaque dollar supplémentaire gagné au-delà de ce montant.

- Les membres du personnel infirmier praticien sont maintenant autorisés à signer les formulaires médicaux des clients de l'aide sociale qui demandent une désignation de personne handicapée.
- Les prestations d'aide sociale des clients qui vivent avec leurs parents ou qui consacrent moins de 25 % de leur paiement mensuel d'aide sociale à leur logement ne seront plus réduites.
- Par ailleurs, ces changements comprennent une modification à la définition de « sourd » dans les programmes d'aide sociale pour permettre la réalisation de meilleures évaluations pour les personnes malentendantes.
- Indexation de tous les taux d'aide sociale à l'inflation. Cela signifie que le 1er avril de chaque année, les taux d'aide sociale augmenteront en fonction du pourcentage correspondant au changement de l'indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick.

Salaire minimum

Le salaire minimum a augmenté, passant de 11,50 \$ l'heure, en février 2020, à 12,75 \$ l'heure, le 1er avril 2022. Le gouvernement a également annoncé une autre hausse, celle-ci de 1 \$ l'heure, pour octobre 2022, ce qui portera le salaire minimum à 13,75 \$ l'heure.

Le premier [Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, 2009-2014](#) comprenait deux mesures prioritaires touchant la réforme de l'aide sociale et le salaire minimum; le gouvernement a adopté ces deux mesures. Des renseignements détaillés concernant la mise en œuvre de ces actions sont contenus dans le document [L'impact du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014](#), plus précisément aux pages 108 et 109.



Transport

La mesure prioritaire no 7 du plan EVP3 consiste à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transport régional pour accroître l'accessibilité, le caractère abordable et l'offre des services de transport. Le transport inclusif fait partie des mesures prioritaires depuis le plan EVP1 et a poursuivi son expansion grâce au plan EVP2. Depuis, les programmes de transport communautaire ont fait beaucoup de chemin. Avec l'entrée en jeu du plan EVP3, les RIC ont travaillé avec persévérance pour élargir l'offre de services de transport à mesure que le transport devenait le principal enjeu durant la pandémie.

À la mi-mars 2020, lors de l'écllosion de COVID-19, la SIES a rapidement élaboré des protocoles précis, y compris l'aide à l'approvisionnement en équipement de protection individuelle pour les conducteurs et les passagers afin de contribuer au fonctionnement sécuritaire des services de transport dans la province. Un comité spécial a été créé pour travailler en collaboration avec les forces de police provinciales, la GRC, l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et le ministère de la Sécurité publique.

La SIES fournit un soutien administratif et financier nécessaire à l'établissement et au fonctionnement des services de transport en favorisant les liens entre les divers services en vue d'améliorer le modèle de fonctionnement. Elle offre également du soutien pour la mise en œuvre, le suivi, le maintien du programme de transport communautaire/régional tout en collaborant à l'élargissement régional d'un programme communautaire, en suivant tous les protocoles liés à la COVID-19, en participant aux groupes de transport provinciaux et en cherchant activement des possibilités de subventions de parties autres qu'elle-même. La SIES a aussi assuré une liaison entre les services communautaires et les principaux intervenants et décideurs à l'échelon provincial. Les services de transport ont par ailleurs été adaptés pour inclure le transport de biens essentiels à mesure que la province se confinait. Un mandat a été confié pour le maintien de ce service, même durant les phases rouges du confinement total.



Nombre de kilomètres
parcourus par des bénévoles –
mars 2020 à avril 2022

1 223 935

Nombre moyen de
déplacements par année

18 500

Nombre d'heures par
les bénévoles

8 000 +

Source : Société d'inclusion économique et sociale

Réforme de la gouvernance locale

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris une [réforme de la gouvernance locale](#) pour bâtir plus efficacement des communautés et des régions viables dans la province.

En novembre 2021, le gouvernement a publié un livre blanc intitulé [Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables](#), qui présente cette réforme. Dans la foulée de cette démarche, les 12 commissions de services régionaux (CSR) existantes jouiront de pouvoirs accrus et de ressources supplémentaires pour mieux appuyer le développement communautaire et les programmes aux échelles locale et régionale.

Le mandat des commissions de services régionaux a été élargi pour inclure le développement communautaire, le transport régional ainsi que l'orientation sociale dans les centres urbains. Quant à elle, la SIES est amenée à jouer un rôle d'importance dans le développement et la mise en œuvre de certains domaines d'intervention qui font partie du mandat élargi des CSR.

Développement communautaire

Les commissions joueront un rôle important afin d'assurer, pour leur région, une vision et un plan cohérents dans des domaines tels que le logement abordable, les services d'établissement pour les nouveaux arrivants ainsi que la promotion de la diversité, de l'inclusion sociale et de communautés saines. Cette initiative sera appuyée par l'intégration des réseaux d'inclusion communautaire au sein des commissions de services régionaux. La Société d'inclusion économique et sociale travaillera en partenariat avec les commissions. Une approche coopérative plus forte fera en sorte que les investissements dans l'infrastructure et les programmes seront effectués plus efficacement au sein des régions et auront un plus grand impact global.

Transport régional (transport communautaire)

Les services de transport communautaires et régionaux permettent aux gens d'avoir accès aux soins médicaux, à la nourriture, au soutien familial, aux services bancaires et aux liens vitaux avec leurs communautés. Dans certains cas, les commissions

de services régionaux ont déjà des partenariats avec des RIC ou participent à des initiatives de transport communautaire. Afin d'optimiser ces efforts et la mise en commun des ressources, les commissions seront chargées de réunir les intervenants et les gouvernements locaux, en collaboration avec la Société d'inclusion économique et sociale, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des services pour mieux servir les résidents.

Orientation sociale supplémentaire

Afin de tenir compte des défis critiques posés par une population vulnérable croissante qui se regroupe dans les grands centres urbains, les Commissions de services régionaux des régions du Sud-Est, de Fundy et de la capitale adopteront une approche régionale pour faire face aux pressions les plus urgentes à partir de 2024. Les autres régions détermineront leurs propres échéances pour faire face à leurs défis particuliers. Plus précisément, ces commissions s'associeront aux ministères et aux organismes locaux existants pour financer la prestation de services dans les domaines de l'itinérance, de la réduction de la pauvreté et de la santé mentale.

Dès que la réforme a été annoncée, la SIES a amorcé une démarche de collaboration et de partenariat avec les différents intervenants de la réforme, plus particulièrement les CSR, le gouvernement, un comité de travail et les responsables de la transition, qui ont été nommés par le gouvernement, ainsi qu'avec les représentants des RIC en poste. Comme le prévoit la réforme, les RIC intégreront leur CSR et poursuivront leur travail relativement aux mesures prioritaires prévues par EVP3 qui les concernent. Les CSR peuvent attribuer d'autres responsabilités à leur RIC, conformément aux exigences prévues par la réforme de la gouvernance locale. Les CSR deviendront l'organisation d'attache de leur RIC et elles seront responsables de la gestion et du fonctionnement de leur RIC. Elles assureront la mise en œuvre d'EVP3 et des autres activités pour élargir le développement communautaire en fonction des besoins et des capacités. Les résultats attendus seront établis clairement.

Littératie financière

Depuis 2010, la Société a collaboré avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et le ministère du Développement social pour promouvoir le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt du Nouveau-Brunswick, que l'on appelle *Obtenez vos prestations* au Nouveau-Brunswick (autrefois nommé *Obtenez votre part du gâteau*). Parmi les autres partenaires provinciaux et fédéraux figurent le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et Service Canada.

Chaque année, des bénévoles aident leurs concitoyens ayant un revenu modeste à produire leurs déclarations de revenus dans le cadre de comptoirs communautaires d'impôt. Ceci permet à

ces personnes d'avoir accès à du soutien financier supplémentaire dans le cadre d'un vaste choix de programmes sociaux liés au système d'impôt. Depuis 2020, en raison de la COVID-19, la SIES, l'ARC et leurs partenaires organisent ces comptoirs en présentiel, de façon virtuelle par vidéoconférence, par téléphone, ou à des points de dépôt.

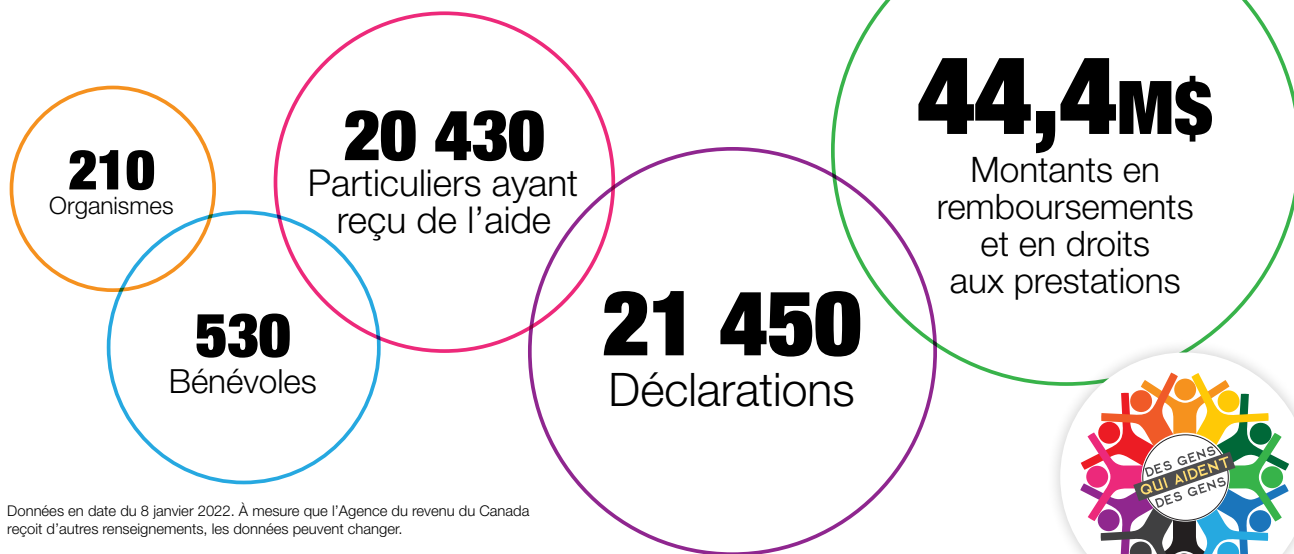
Depuis 2010, 235 000 déclarations ont été produites par l'entremise de ce programme, ce qui a permis aux personnes ayant un revenu modeste de recevoir 366 millions de dollars.

Les données des années d'imposition 2021 et 2022 n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du présent rapport.

Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt

2021

NOUVEAU-BRUNSWICK



1 Données en date du 8 janvier 2022. À mesure que l'Agence du revenu du Canada reçoit d'autres renseignements, les données peuvent changer.

2 Les montants en remboursements et en droits aux prestations proviennent des prestations fédérales et provinciales administrées par l'Agence. Les montants s'appliquent aux déclarations de revenus et de prestations de l'année courante et de l'année précédente produites par l'intermédiaire du PCBM du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3 La province ou le territoire assujéti est l'endroit où résidait le particulier le 31 décembre 2021, comme il est indiqué dans sa déclaration. Un particulier peut avoir plusieurs déclarations (année courante et années précédentes) produites dans plus d'une province ou d'un territoire. Les totaux provinciaux et territoriaux ne correspondent pas aux totaux nationaux. Cette situation s'explique par le fait que les totaux nationaux comprennent les personnes dont la province ou le territoire de résidence n'a pas pu être déterminé lorsque les données ont été recueillies.

4 Toutes les données ont été arrondies.

canada.ca/impots-aide · canada.ca/impots-benevoles



Bon d'études canadien

La Société se charge de la promotion du Bon d'études canadien (BEC) au Nouveau-Brunswick, qui est offert par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada. Le BEC est une subvention non remboursable contribuant à payer l'éducation ou la formation postsecondaire des enfants nés après 2004.

Ce programme offre un montant maximal de 2 000 \$ de fonds fédéraux par enfant demandeur, montant qui sera déposé dans un régime enregistré d'épargne-études.

Aucune contribution parentale n'est nécessaire pour obtenir le bon. À ce jour, plus de 20 400 Néo-Brunswickois à faible revenu ont reçu le BEC, d'une valeur de plus de 41 millions de dollars. Des renseignements sur le BEC sont accessibles au www.gnb.ca/pauvreté. L'inscription en ligne prends moins de dix minutes au www.moneducavenir.org/clbnb.

Guichet unique : 211 NB

La quatrième mesure prioritaire d'EVP2 prévoit de soutenir la création d'un service de guichet unique pour informer les citoyens au sujet des programmes du gouvernement et des organisations sans but lucratif se rapportant à l'inclusion économique et sociale. En janvier 2019, le Comité consultatif du guichet unique de la SIES a soumis au GNB un rapport détaillé contenant des recommandations sur l'instauration d'un tel service dans la province.

211 NB, une ressource gratuite et confidentielle pour aider les Néo-Brunswickois à s'orienter parmi les services, a été lancé en octobre 2020 par le gouvernement provincial en partenariat avec le gouvernement fédéral, Centraide et la SIES. Le 211 est un service de renseignement et d'aiguillage qui oriente les gens du Nouveau-Brunswick vers d'essentiels services sociaux, communautaires, gouvernementaux et de soutien à la personne. Il aide les gens à trouver rapidement parmi les programmes et services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin et qui sont adaptés à leur situation particulière.

Les Néo-Brunswickois peuvent composer le 211, et le personnel spécialement formé s'emploiera à lier les appelants avec les services pour répondre aux besoins de tous les jours et à ceux survenant en périodes de crise.

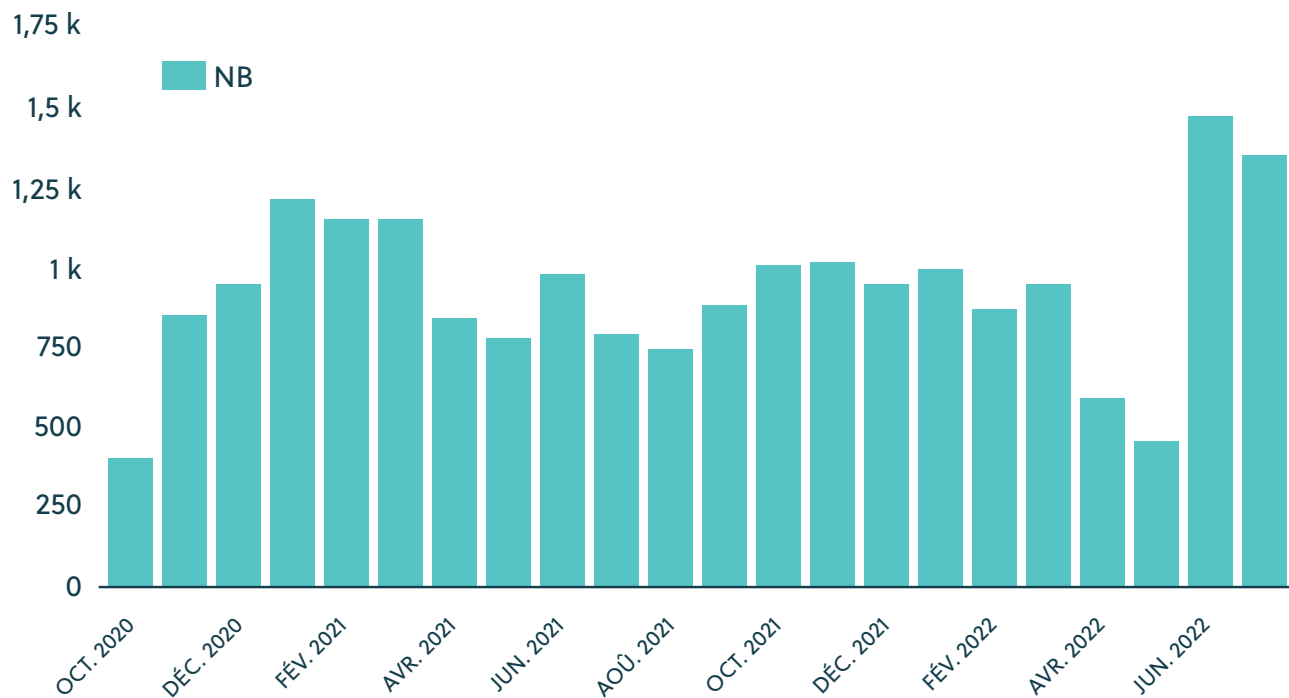
Ce service téléphonique est offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept, toute l'année, dans les deux langues officielles et dans 170 autres langues grâce à des services d'interprétation.

Le site Web www.nb.211.ca a été lancé en août 2021 et il est doté d'une fonction de recherche pour accéder à de l'information sur les ressources communautaires. De plus, un service de clavardage a été lancé en novembre 2021.

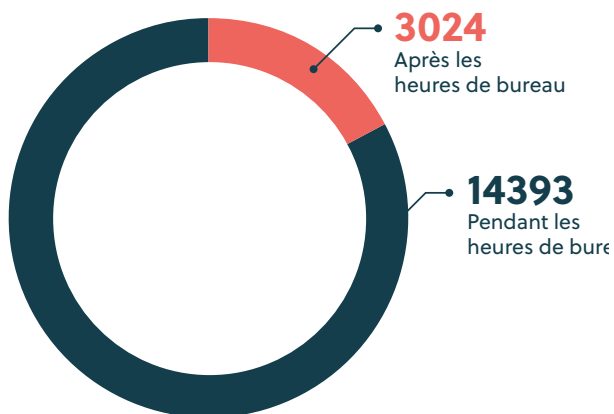
Le 211 NB s'est révélé apporter un soutien indispensable aux citoyens pour les aider à trouver des services et des ressources, notamment au chapitre de l'alimentation et du logement, des services de santé mentale, des services aux aînés et aux jeunes, et bien plus encore. Le programme a contribué à pallier de nombreux manques, particulièrement pendant la pandémie.

Du lancement du service de renseignement et d'aiguillage du service téléphonique 211 au Nouveau-Brunswick, en octobre 2020, jusqu'à la fin juin 2022, 17 677 communications ont été établies avec 211 navigateurs.

Données sur les communications



Répartition des appels



Type de communication

Par	#
Téléphone	17417
Courriel	186
Clavardage	74

Source : 211 Canada



Annexe A

État des 9 mesures prioritaires

Continu

La mesure prioritaire progresse de manière continue et n'aura pas de date d'achèvement définitive.

En cours

La mesure prioritaire a débuté et le travail se poursuit en vue de son achèvement.

Terminé

Les travaux liés à la mesure prioritaire sont terminés et l'objectif a été atteint

ENSEMBLE POUR VAINCRE LA PAUVRETÉ 3 – MESURES PRIORITAIRES

STATUT

COMMENTAIRES

1. Mener une réforme de l'aide sociale afin de supprimer les obstacles à l'emploi pour les clients aptes au travail et de fournir un soutien au revenu adéquat aux clients qui font face à des obstacles multiples et qui n'ont pas la capacité de travailler.

Continu

DS apporte des améliorations continues à l'aide sociale. Depuis le 1er octobre 2021, les bénéficiaires de l'aide sociale sont admissibles à recevoir plus de revenus en raison d'une diminution des déductions et de l'indexation annuelle de leurs taux d'aide à la variation de l'Indice des prix à la consommation du NB. Les modifications incluent :

- Les prestations ne seront plus réduites si les clients reçoivent aussi des versements de pensions alimentaires pour enfants, l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick pour le logement ou des montants compensatoires liés aux lésions corporelles.
- Hausse de l'exemption salariale, ce qui permet aux clients de conserver jusqu'à 500 \$ de revenu gagné chaque mois, plus 50 cents pour chaque dollar supplémentaire gagné au-delà de 500 \$.
- Les clients ne verront plus leur prestation d'aide sociale réduite s'ils vivent avec des parents ou s'ils consacrent moins de 25 % de leur paiement mensuel d'aide sociale à leur logement.
- Mise à jour de la définition de « sourd » dans les programmes d'aide sociale, conformément à la recommandation des intervenants.
- Les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens seront autorisés à signer des formulaires médicaux pour les clients de l'aide sociale qui demandent une désignation de personne handicapée.
- Tous les taux d'aide sociale sont indexés sur les taux d'inflation annuels.
- Modification de la définition d'unité économique / Politique sur le revenu du ménage afin d'accroître les options en matière de logement pour les bénéficiaires.

<p>2. Mener des consultations sur les changements à apporter à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> afin de mieux soutenir les travailleurs à faible revenu en abordant la question du taux d'heures supplémentaires, en améliorant les dispositions relatives aux congés de maladie, en abrogeant l'exemption des travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui continuerait d'être indexé annuellement.</p>	<p><u>En cours</u></p>	<p>Augmentations du salaire minimum Consultations – <i>Loi sur les normes d'emploi</i> (LNE) Hauts fonctionnaires d'EPFT examinent un plan de consultation de la LNE</p>
<p>3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick.</p>	<p><u>Continu</u></p>	<p>Un accès aux mesures de soutien du GNB pour le développement d'entreprises sociales au Nouveau-Brunswick a été établi. Un contrat de services de soutien et de développement des entreprises sociales fournis par Le Centre Pond-Deshpande a été signé et le projet se poursuit, appuyé par du financement de la SIES. Trois réunions du nouveau comité consultatif sur les entreprises sociales du Nouveau-Brunswick ont eu lieu et ont donné des résultats positifs</p>
<p>4. Effectuer un examen des programmes, des services et des politiques fiscales du gouvernement visant les personnes et les familles à faible revenu afin d'éliminer les chevauchements, de simplifier les exigences complexes en matière de demande et d'assurer l'efficacité des programmes pour mieux soutenir les résidents du Nouveau-Brunswick.</p>	<p><u>En cours</u></p>	<p>Un examen complet des programmes, des services et des politiques fiscales du GNB visant les personnes et les familles à faible revenu ne pourra être entrepris pleinement qu'après la pandémie.</p> <p>Le 1er janvier 2021, le gouvernement a réduit l'impôt provincial sur le revenu des particuliers sur la première tranche de revenu imposable, le faisant passer de 9,68 à 9,4 %. Ce taux d'imposition s'applique à la première tranche de revenu imposable de 43 835 \$ pour 2021.</p> <p>De plus, le seuil de la réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu a été revu à la hausse, passant de 17 630 \$ à 17 840 \$ à compter de l'année d'imposition 2021. Sous ce seuil de revenu, un déclarant seul ne paiera pas d'impôt provincial sur le revenu. Pour les familles, le seuil de revenu sous lequel aucun impôt provincial n'est payé est supérieur à celui d'un particulier célibataire. La réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu est éliminée progressivement pour que d'autres Néo-Brunswickois à faible revenu puissent également en bénéficier.</p> <p>Pour l'année d'imposition 2022, le montant personnel de base passera de 10 817 \$ à 11 720 \$ et le seuil de la réduction d'impôt pour faible revenu de 18 268 \$ à 19 177 \$.</p> <p>Par conséquent, un déclarant célibataire dont le revenu ne dépasse pas 19 177 \$ ne paiera pas d'impôt provincial sur le revenu des particuliers pour 2022. Pour les familles, le seuil de revenu où aucun impôt provincial sur le revenu n'est payé est plus élevé qu'un célibataire. Le seuil de la réduction d'impôt est progressivement éliminé afin qu'il profite également à d'autres Néo-Brunswickois à faible revenu.</p>

5. Mettre en place un guichet unique pour aider les Néo-Brunswickois à accéder à l'information et à s'orienter plus facilement dans les programmes et services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin.	<u>Terminé</u>	Le service 211 provincial a été lancé le 15 octobre 2020. Le service 211 est opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par année. 211NB est maintenant disponible en ligne.
6. Améliorer l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances et réduire les temps d'attente.	<u>Continu</u>	Toutes les données laissent supposer que le besoin de soutien et de services continuera d'augmenter. Le 17 novembre 2021, GNB a annoncé le Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale pour 2021-2025. Ce plan est basé sur un modèle de soins progressifs centrés sur le client allant de la promotion de la santé de la population et des services de prévention jusqu'à des services plus intensifs et spécialisés.
7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux afin d'accroître l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.	<u>En cours</u>	La SIES fournit direction, ressources financières, soutien opérationnel et conseils stratégiques aux fournisseurs de services de transport communautaire régional partout au Nouveau-Brunswick. Elle continuera de fournir du soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de transport régionaux pour améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport communautaire.
8. S'appuyer sur des partenaires pour offrir des possibilités inclusives de sports, de loisirs et d'activités récréatives aux Néo-Brunswickois à faible revenu.	<u>En cours</u>	Les coprésidents et les participants du groupe de travail issus d'une vaste représentation des domaines du sport et des loisirs ont été confirmés et les réunions ont commencé. La portion sur la recherche se poursuit : St. Andrews et Campbellton sont choisis comme sites prototypes. Investissement de 189 000 \$ par la SIES avec le SBPNB pour que 63 bibliothèques puissent prêter du matériel pour des activités sportives, des activités récréatives et des loisirs à des Néo-Brunswickois et à de nouveaux arrivants qui pourraient en avoir besoin occasionnellement seulement ou qui veulent essayer quelque chose de nouveau.

9. Appuyer les enfants et les jeunes en veillant à ce qu'il y ait des programmes d'alimentation scolaire dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.

En cours

Il s'agit d'un engagement du GNB découlant de la plateforme électorale provinciale de 2020.

Un premier projet pilote a été mené, et aucune autre activité en lien avec cette initiative n'est prévue.

Les réseaux d'inclusion communautaire cherchent à présent des façons de répondre aux besoins en programmes alimentaires scolaires.

Le projet appelé *Aliments pour tous NB* dirigé par l'organisme Nourishing Minds a pris fin. Ce projet visait à consulter les principaux intervenants, à recenser les actifs, les ressources et les exigences pour créer des environnements alimentaires scolaires sains et à créer un centre de ressources pour les partenaires scolaires communautaires qui offrent des programmes alimentaires dans les écoles.

Outre les initiatives susmentionnées, un nouveau groupe de travail d'intervenants appelé Coalition pour une saine alimentation scolaire a été formé pour contribuer à ce projet.

DÉFINITIONS

Mesure du panier de consommation

En 2018, Statistique Canada a adopté un calcul pour mesurer le nombre de personnes en situation de pauvreté, appelé la Mesure du panier de consommation (MPC).

Selon la MPC, une famille vit dans la pauvreté si elle ne peut assumer le coût d'un panier précis de produits et services au sein de sa collectivité, panier qui représente un niveau de vie modeste de base.

La MPC comprend les coûts de la nourriture, des vêtements, des chaussures, du transport, du logement et d'autres dépenses d'une famille. Les prix des produits et services qui constituent le panier sont mis à jour et des changements méthodologiques sont également apportés, s'il y a lieu.

Statistique Canada actualise ou « recalcule » actuellement la MPC en effectuant un examen détaillé. Par souci de précision, la mesure de la pauvreté recalculée (nouvelle) est appelée la MPC de la base de 2018, alors que la mesure utilisée depuis 2008 sera appelée la MPC de la base de 2008.

Les taux de pauvreté établis par la nouvelle MPC de la base de 2018 ne sont pas directement comparables aux taux de pauvreté établis par l'ancienne MPC de la base de 2008.

La transition vers la MPC de la base de 2018 a pris effet en juin 2020.

Les statistiques que renferme le présent rapport correspondent aux données les plus récentes (2020) disponibles dans l'[Enquête canadienne sur le revenu 2020](#) de Statistique Canada. Au fur et à mesure que d'autres renseignements deviendront accessibles, la Société d'inclusion économique et sociale les analysera et réagira en conséquence.

Pauvreté au Nouveau-Brunswick

Le suivi du nombre et du pourcentage des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté officiel du Canada peut servir à mesurer le progrès et l'efficacité des initiatives conçus pour sortir les gens de la pauvreté.

Taux dans le Canada atlantique	2020	2019	
Nouveau-Brunswick	7.6%	9.9%	↓
Île-du-Prince-Édouard	7.6%	12.3%	↓
Terre-Neuve-et-Labrador	7%	11.2%	↓
Nouvelle-Écosse	7.7%	12%	↓
Canada Atlantique	7.5%	11.2%	↓
Canada	6.4%	10.3%	↓

Source : Statistique Canada
Enquête canadienne sur le revenu 2020

Cette section fournit des données montrant les progrès réalisés au cours des dernières années dans la réduction de la pauvreté pour les citoyens et les familles. Certaines des initiatives marquantes des gouvernements fédéral et provincial comprennent :

- Allocation canadienne pour enfants
- Baisse de l'impôt
- Accès abordable aux services de garde
- Hausses du salaire minimum
- Réforme de l'aide sociale
- Aide à la préparation de déclarations d'impôt

Dans quels secteurs une réduction de la pauvreté a-t-elle été observée?

Le taux global de pauvreté au Nouveau-Brunswick a diminué de 51,3 % en cinq ans, le nombre de personnes en situation de pauvreté ayant passé de 119 000 à 58 000 de 2015 à 2020.

Le nombre de personnes en situation de pauvreté au N.-B. en 2020 s'établissait à 58 000; par comparaison, il s'élevait à 75 000 en 2019; il s'agit d'une réduction de 22,7 % lors de la première année de la pandémie.

Pauvreté chez les enfants (enfants de moins de 18 ans en situation de pauvreté)

- Entre 2015 et 2020, une réduction de 76,5 %, le nombre d'enfants en situation de pauvreté ayant passé de 26 000 à 6100.
- Entre 2019 et 2020, une réduction de 53 %, le nombre d'enfants en situation de pauvreté ayant passé de 17 000 à 6100.

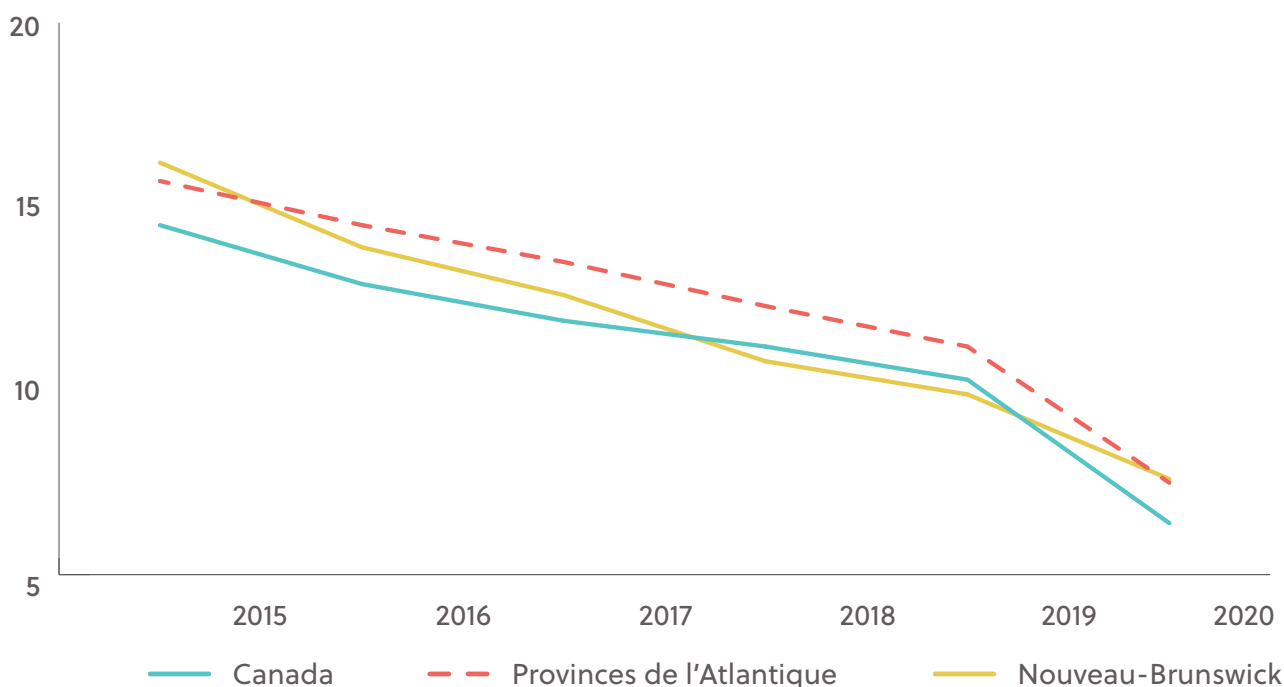
Familles économiques (deux membres ou plus de la famille en situation de pauvreté)

- Entre 2015 et 2020, une réduction de 63 %, le nombre de personnes membres d'une famille en situation de pauvreté ayant passé de 75 000 à 28 000.
- Entre 2019 et 2020, une réduction de 33 %, le nombre de personnes membres d'une famille en situation de pauvreté ayant passé de 42 000 à 28 000.

Personnes sans famille

- Entre 2015 et 2020, une réduction de 32 %, le nombre de personnes non membres d'une famille en situation de pauvreté ayant passé de 44 000 à 30 000.
- Entre 2019 et 2020, une réduction de 9 %, le nombre de personnes non membres d'une famille en situation de pauvreté ayant passé de 33 000 (dont 9000 personnes âgées) à 30 000 (dont 8000 personnes âgées).

Pourcentage de Néo-Brunswickois à faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (base de 2018) comparativement aux provinces de l'Atlantique et au Canada, 2015 – 2020



Mesure du panier de consommation

Base de 2018

Pourcentage de personnes à faible revenu

Type de famille économique	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Toutes les personnes	16.2	13.9	12.6	10.8	9.9	7.6
Personnes dans les familles économiques	12.2	9.6	9.3	6.7	6.6	4.4
Personnes dans les familles âgées	8.5	5.7	5.2	3.2	N/D	N/D
Personnes dans les familles non âgées	13	10.4	10.2	7.5	7.7	5.2
Personnes dans les couples	9	6.8	9	5.3	7.8	6.2
Personnes dans les familles comptant un couple avec des enfants	12.6	9.9	7	4.9	N/D	3
Personnes dans les familles monoparentales	39.6	32.2	43.6	34.1	26	N/D
Personnes dans les familles monoparentales ayant une femme à leur tête	43.8	39.9	48.1	35.1	29.3	N/D
Personnes non âgées dans d'autres familles	24.1	16	N/D	N/D	N/D	9.9
Personnes hors famille économique	36.7	35.3	28.8	30.5	25.4	22.6
Personnes âgées hors famille économique	25.7	25.1	14.6	14.9	16.3	15.2
Hommes âgés hors famille économique	24.2	20	14.2	17.8	10.6	12.2
Femmes âgées hors famille économique	26.4	27.7	14.9	13.4	19.3	16.9
Personnes non âgées hors famille économique	41.6	40.4	36.4	39	31.4	27.1
Hommes non âgés hors famille économique	41.6	38.3	34.4	39.2	27.6	26.5
Femmes non âgées hors famille économique	41.5	43	38.6	38.6	36.3	27.8

Source : Statistique Canada Enquête canadienne sur le revenu 2020

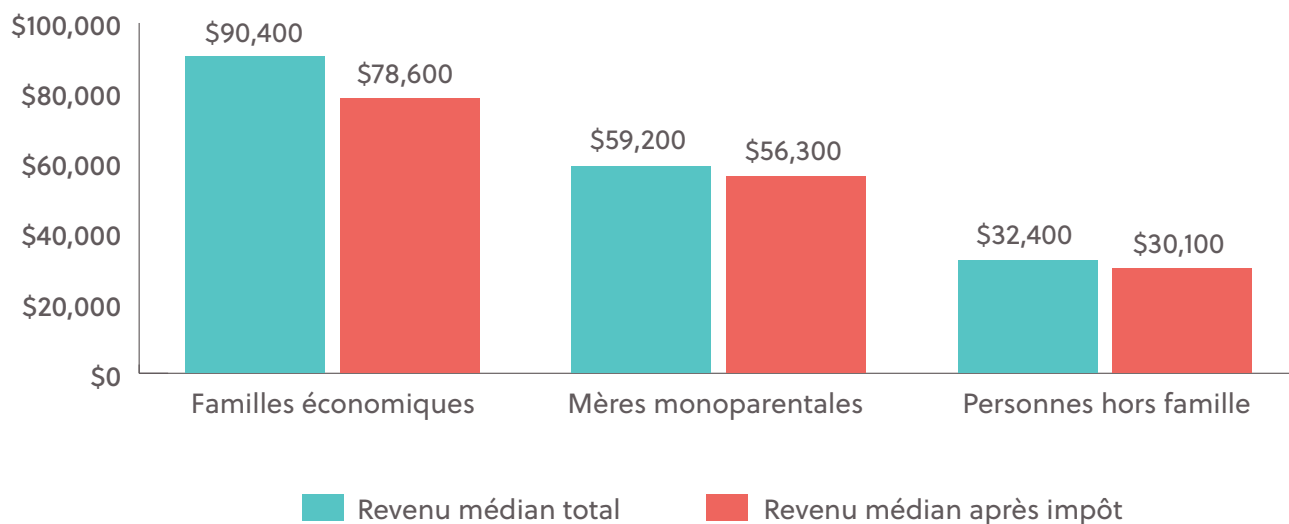
Mesure du panier de consommation

Base de 2018

Nombre de personnes à faible revenu

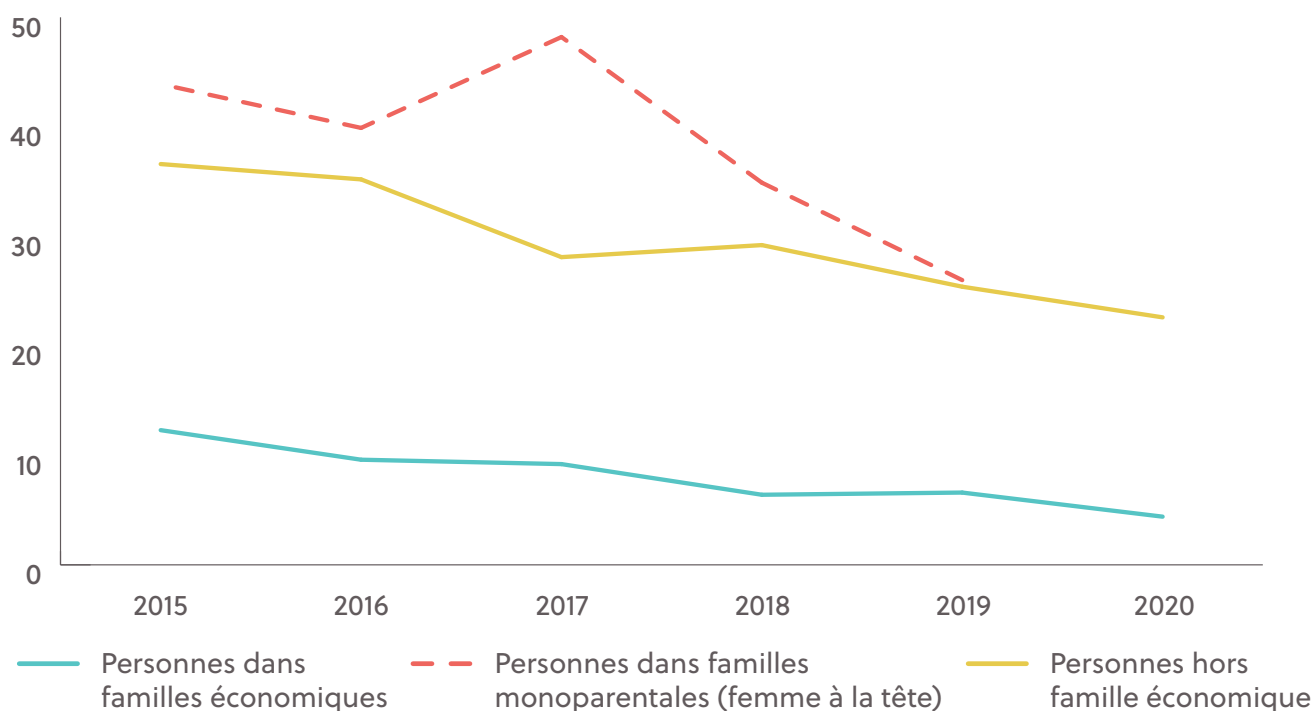
Type de famille économique	2015	2016	2017	2018	2019	2020	% diff. Depuis 2015
Toutes les personnes	119	103	94	81	75	58	-51.20%
Personnes dans les familles économiques	75	59	58	42	42	28	-74.60%
Personnes dans les familles âgées	9	6	6	N/D	N/D	N/D	-33.30%
Personnes dans les familles non âgées	66	53	52	38	40	26	-60.60%
Personnes dans les couples	10	8	10	6	9	7	-30%
Personnes dans les familles comptant un couple avec des enfants	30	23	16	11	N/D	7	-76.70%
Personnes dans les familles monoparentales	16	16	20	16	13	N/D	-18.80%
Personnes dans les familles monoparentales ayant une femme à leur tête	14	15	19	14	11	N/D	-21.40%
Personnes non âgées dans d'autres familles	44	43	36	39	33	30	-31.20%
Personnes hors famille économique	9	10	6	7	9	8	-11.11%
Personnes âgées hors famille économique	6	8	4	4	7	5	-16.67%
Hommes âgés hors famille économique	35	33	30	32	25	22	-37.14%
Femmes âgées hors famille économique	19	17	15	18	12	12	-36.84%
Personnes non âgées hors famille économique	16	16	15	14	13	11	-31.25%

Revenu médian total et après impôt selon le type de famille (dollars constants de 2020)



Source : Statistique Canada Enquête canadienne sur le revenu 2020

Pourcentage de Néo-Brunswickois à faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (base de 2018) 2015–2020



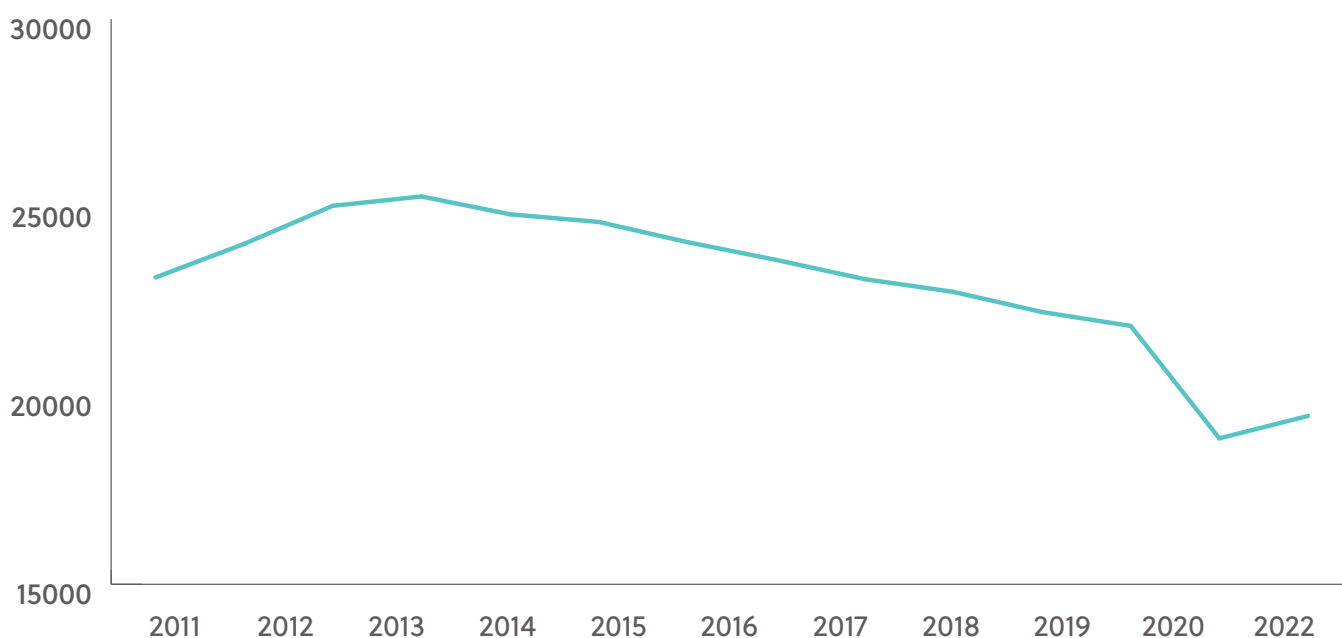
Source : Statistique Canada Enquête canadienne sur le revenu 2020

Seuil de pauvreté pour une famille de référence de quatre personnes en 2020 au N.-B., selon le lieu de résidence.

Zone rurale au N.-B.	41 965 \$	Fredericton, N.-B.	45 211 \$
N.-B., population de moins de 30 000 habitants	43 512 \$	Saint John, N.-B.	42 953 \$
N.-B., population entre 30 000 et 99 999 habitants	43 282 \$	Moncton, N.-B.	43 257 \$

Source : Statistique Canada Enquête canadienne sur le revenu 2020

Bénéficiaires de l'aide sociale (2009 – 2022)



Source : Ministère du Développement social du N.-B.

Annexe C

Faits saillants des activités d'Ensemble pour vaincre la pauvreté 2008–2022

2008

Octobre Annonce de l'initiative d'engagement public visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick

2009

Janvier à avril Dialogues publics

Juin à septembre Tables rondes

Novembre Forum final menant à l'adoption d'Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B. (EVP1)

Décembre Prolongement de la carte médicale pendant trois ans pour les personnes qui quittent l'aide sociale

2010

Janvier Élimination de l'aide temporaire du programme d'aide au revenu

Janvier La politique économique relative aux ménages s'applique désormais seulement aux bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont en relation de couple

Avril Adoption de la Loi sur l'inclusion économique et sociale

Avril Financement stable aux refuges pour sans-abri pendant cinq ans

Avril Modifications apportées à la Loi sur la location de locaux d'habitation pour protéger les résidents

Avril Augmentation du salaire minimum à 8,50\$ l'heure

Mai	Nomination du Président et des co-présidents de la SIES
Juin	Nomination des autres membres du CA de la SIES
Juin	Première rencontre du CA
Septembre	Augmentation du salaire minimum à 9 \$ l'heure
Octobre	Investissement dans l'apprentissage précoce et les services de garde
Août à janvier 2011	La SIES embauche son personnel
2011	
Janvier	Première rencontre des trois comités consultatifs
Février à octobre	Établissement des 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC)
Avril	Augmentation du salaire minimum à 9,50\$ l'heure
Août	Prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé sont liées dans la mesure du possible au revenu familial
Novembre	Début du financement des RIC pour appuyer les initiatives en matière de transport et d'apprentissage communautaire
2012	
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure
Juin	Conférence provinciale sur le transport communautaire
Juin	Le comité consultatif sur les soins de la santé présente au gouvernement son rapport sur les soins dentaires et de la vue
Juin	Le comité consultatif sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire (ESFIC) présente son rapport au gouvernement
Septembre	Lancement du programme De beaux sourires et une bonne vision pour les enfants des familles à faible revenu
Octobre	Le comité consultatif sur la réforme de l'aide sociale présente son rapport au gouvernement

2013

Mai	Établissement d'un groupe de travail interministériel sur le transport
Octobre	Restructuration et hausse des taux d'aide sociale
Octobre	Refonte de la politique économique des ménages
Octobre	Hausse des possibilités de gains monétaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui font la transition vers le travail
Octobre	Changements aux exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu
Septembre à octobre	Dialogues publics Ensemble pour vaincre la pauvreté 2
Septembre à octobre	Rencontres avec les associations régionales et provinciales
Octobre à avril 2014	Élaboration d'Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale 2014–2019
Octobre	Première rencontre du groupe de travail interministériel pour les personnes vivant en pauvreté
Décembre	Annnonce du Régime médicaments du N.-B.

2014

Février	Annnonce par le gouvernement de la création des fonds d'investissements communautaires et du crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises à la suite des recommandations du comité consultatif (ESFIC)
Mai	Présentation d'Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick 2014-2019
Mai	Lancement du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick
Août	Enseignement des métiers dans les écoles afin de mieux préparer les jeunes pour l'avenir, et investissement pour rénover les espaces réservés à l'enseignement des métiers dans les écoles et aménager de nouveaux locaux
Octobre	Nouvelle exemption salariale pour les personnes ayant un handicap, dans le cadre de la réforme de l'aide sociale
Novembre	Conclusion de EVP1

Décembre	Début de EVP2
Décembre	Augmentation du salaire minimum à 10,30\$ l'heure
2015	
Mars	Lancement du Fonds d'emploi pour les jeunes pour aider à créer des emplois
Avril	Première réunion du comité consultatif sur les systèmes de transport ruraux et urbains
Mai	EVP reçoit un prix national prix en matière de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick (Catégorie : provinces et municipalités qui travaillent en partenariat)
Juin	Présentation publique de L'impact du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009–2014
Novembre à Décembre	La SIES tient une campagne de sensibilisation Petits gestes, grande contribution de 2 semaines, pour faire la promotion du bénévolat
2016	
Janvier	Premier Sommet sur les possibilités en matière d'inclusion économique
Février	Conversation communautaire sur l'équité en santé
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10,65\$ l'heure
Avril	Le gouvernement du N.-B. annonce l'accès gratuit aux études postsecondaires pour étudiants des familles à faible et à moyen revenu
Septembre	Création des plans d'éducation de 10 ans
Septembre	Investissement de 56 millions de dollars dans le logement abordable avec le gouvernement fédéral afin que les personnes les plus vulnérables aient un chez-soi
Novembre	Le gouvernement du NB élargit le Programme d'aide pour l'énergie domestique

2017

Janvier	Expansion du modèle de prestation des services intégrés
Février	Sommet sur le plan des familles concernant la réduction de la pauvreté
Février	Exploiter le pouvoir de la littératie : la stratégie globale du Nouveau-Brunswick en matière de littératie afin d'améliorer les niveaux de littératie dans la province
Mai	Sommet sur les possibilités sur l'inclusion économique
Mai	Plan pour les familles – réduction de la pauvreté
Août	Élargissement du Programme d'aide aux études
Novembre	Gouvernement annonce l'élargissement du programme De beaux sourires et une bonne vision pour les enfants de quatre ans qui n'ont pas d'assurance privée ou publique
Novembre	Campagne Petits gestes, grande contribution
Decembre	Dépôt de la stratégie sur le transport inclusif Des surfaces aux services 2017-2037

2018

Janvier	Gouvernement annonce des services de garde gratuits pour les familles à faible revenu
Février	Création du comité de mise en œuvre sur le transport rural et urbain
Mars	Dépôt du rapport d'étape d'EVP2
Avril	Baisse du taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises
May	Partenariat entre le gouvernement provincial et Living SJ pour un projet pilote visant à mettre fin à la pauvreté générationnelle
Juin	La SIES tient une tournée provinciale pour rencontrer les chefs de file, en préparation pour le processus de renouvellement d'EVP
Juillet	Le gouvernement provincial lance un portail de ressources en ligne à l'intention des familles à la recherche de renseignements au sujet des services et des programmes de garderie éducatifs
Novembre	Le gouvernement fournit des fonds pour aider avec la mise en place de refuges temporaires pour les personnes qui ont besoin d'un logement sécuritaire pendant les mois d'hiver

2019

Janvier	Publication du Rapport sur le revenu de subsistance et l'équité salariale
Janvier	Publication du Rapport Un appel, plusieurs services – Une solution de guichet unique
Février	Lancement du processus de renouvellement d'EVP
Mars	Le gouvernement annonce que le nombre de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés a dépassé l'objectif
Mars à mai	Processus d'engagement public pour EVP3 : sondage en ligne, dialogues communautaires et sectoriels, groupes de discussion, Échange Meilleurs Cerveaux, mémoires
Avril	Augmentation du salaire minimum à 11,50 \$ l'heure
Avril	Le gouvernement annonce le renouvellement de bourses pour frais de scolarité et le rétablissement du crédit d'impôt pour frais de scolarité
Août	Néo-Brunswickois nommé président du Conseil consultatif national sur la pauvreté – Scott MacAfee de la SIES
Octobre	Gouvernement annonce nouvelle initiative pour aider les élèves et les étudiants à explorer des possibilités d'apprentissage

2020

Février	Statistique Canada propose des changements à la Mesure du panier de consommation
Mars	Lancement d'Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (2020-2025)
Août	Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées annonce la participation de l'ESIC au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap 2020
Octobre	Mise en œuvre du guichet unique (211)
Novembre	Le gouvernement soutient le développement d'entreprises sociales au Nouveau-Brunswick

2021

Janvier	Report sur les revenus de subsistance au N.-B.
Février	<i>Publication du rapport final sur la Société d'inclusion économique et sociale : Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019 (EVP2)</i>
Septembre	GNB annonce Des changements aux programmes d'aide sociale pour augmenter le soutien financier aux bénéficiaires de l'aide sociale
Novembre	GNB annonce la réforme de la gouvernance locale

2022

Mars	GNB annonce la Réforme visant à améliorer l'accès au logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale
Avril	GNB announces that families with preschool-aged children at early learning centres and homes can expect an average 50 per cent reduction in fees beginning June 1 GNB annonce que les familles ayant des enfants d'âge préscolaire dans des centres de la petite enfance et des garderies éducatives en milieu familiale peuvent s'attendre à une réduction moyenne de 50 pour cent de leurs frais de garde à compter du 1er juin
Avril	Hausse du salaire minimum à 12,75 \$ l'heure

